

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de  
CHF 8'268'000.- pour financer les travaux  
d'assainissement énergétique de la prison de la Croisée à  
Orbe**

du 30 mars 2021

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

1 Un crédit additionnel de CHF 8'268'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'assainissement énergétique de la prison de la Croisée à Orbe.

**Art. 2**

1 Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 9 ans.

**Art. 3**

1 Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 30 mars 2021.

La présidente du Grand Conseil:

*S. Butera*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 23 avril 2021

Délai référendaire : 22 juin 2021